

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 9

NUMERO D'ORDRE :

DECIS2022-09

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE
TRAVAUX « AEP REQUALIFICATION RUE
DU MONT A VILLACOURT – PHASE 1 »**

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE QUINZE SEPTEMBRE

Le bureau syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président.

Étaient présents : GERARD Nicolas (Président), HUSSON Gérard (Vice-Président), COTTEL Vincent (Vice-Président), GEOFFROY Patrice, GRAVIER Michel, HERIAT Alain, MARQUIS Noël, PETIT Jean-Marie, TREVILLOT Xavier.

Excusés : AUBRY Jacques, LARIQUE Benoît

Assistait sans voix délibérative : M. AUBERT Sylvain (secrétaire du syndicat).

A été nommé secrétaire de séance : M. HUSSON Gerard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 ;

Vu la délibération du 01/08/2020 portant délégations du comité syndical au Bureau ;

Vu la convention de groupement de commande relative au marché public de travaux de requalification de la Rue du Mont à Villacourt – Phase 1,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du groupement de commande en date du 07/09/2022,

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour attribuer le marché.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** de ne pas affermir la tranche optionnelle,

- **ATTRIBUE** le marché public de travaux « Requalification de la Rue du Mont à Villacourt – Phase 1 » pour la partie relevant de la compétence AEP à l'entreprise **PRESTINI** pour un montant de **259 423,20 € TTC** (216 186,00 € HT),

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à prendre toute mesure d'exécution de ce marché public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits à Gerbéviller

Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication sur le site
Internet eaux-euron-mortagne.fr

NICOLAS GERARD

Signature numérique de NICOLAS
GERARD
Date : 2022.09.16 11:13:16 +02'00'